

AUTRES AIDES

Cantine pour tous

Les bénéficiaires de l'aide du Conseil Général du Doubs "cantine pour tous" sont les élèves demi-pensionnaires et internes, bénéficiant de la bourse nationale d'enseignement du second degré de collège et résidant dans le Doubs. Le montant de l'aide départementale sera calculé automatiquement comme suit :

- montant résiduel, après déduction d'éventuelles remises d'ordre et de la bourse nationale, divisé par 2 avec un minimum de 5 €.

Cette aide sera déduite, chaque trimestre, de l'avis aux familles.

Bourses séjour découverte

Elles sont attribuées par le Conseil Général du Doubs aux élèves des écoles primaires et maternelles et des collèges qui partent en classe de découverte et qui résident dans le Doubs. Seuls seront pris en compte les séjours d'une durée de 4 jours et plus. Les bourses sont calculées en fonction des revenus des parents.

Les dossiers de demande sont à retirer et à rendre à l'intendance du collège "Victor Hugo" Besançon pour les élèves scolarisés dans l'établissement et pour des voyages organisés par le collège.

Fonds sociaux du collège « Victor Hugo » Besançon

"... les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les collégiens ... ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire..." cf. circulaire n° 98-044 du 11 mars 1998.

Prendre contact avec l'assistante sociale ou l'intendance du collège Victor Hugo pour établir un dossier de demande.